



26.01.2011

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No 279

Entrée en vigueur de la convention de sécurité sociale avec l'Inde le 29 janvier 2011

Entrée en vigueur

La convention de sécurité sociale conclue avec l'Inde entre en vigueur le 29 janvier 2011.

Champ d'application

Contrairement aux autres conventions bilatérales conclues par la Suisse, cette convention ne prévoit pas l'exportation des rentes. Elle se limite à régler le détachement de travailleurs (employés et indépendants) dans l'autre Etat et le remboursement des cotisations. Elle s'applique aussi aux ressortissants de pays tiers.

Attestation de détachement / Certificate of coverage

L'attestation de détachement de la Suisse couvre toutes les branches d'assurance légales (l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance-invalidité, l'assurance-accidents et l'assurance-maladie).

Elle est émise en Suisse par la caisse de compensation compétente.

La convention prévoit que les membres de la famille accompagnant le travailleur restent eux aussi soumis à l'assurance AVS/AI suisse.

L'attestation de détachement indienne couvre l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance-invalidité et l'assurance-maladie, qui comprend aussi l'assurance contre les accidents professionnels.

L'attestation de détachement (*certificate of coverage*) est émise en Inde par l'*Employees Provident Fund Organization*.

Droit transitoire

Les travailleurs qui exerçaient, pour le compte d'un employeur de l'un des Etats contractants, une activité lucrative dans l'autre Etat avant l'entrée en vigueur de la convention et qui remplissent les conditions de détachement peuvent bénéficier de la convention dès son entrée en vigueur.

L'attestation de détachement ne peut courir qu'à partir de la date d'entrée en vigueur de la convention.

Les travailleurs qui quittent définitivement la Suisse peuvent, dans certaines conditions, obtenir le remboursement des cotisations versées à l'AVS (cf. OR-AVS, RS 831.131.12).

Annexes :

- Attestation de détachement CH/IN
- Certificate of Coverage IN/CH

ATTESTATION DE DÉTACHEMENT / CERTIFICATE OF COVERAGE

Art. 12 de la Convention
Article 12 of the Agreement

1. Informations sur l'employé(e) Information on the employee

1.1	Nom et prénom / Full Name	_____
1.2	Date de naissance / Date of Birth	_____
1.3	Numéro d'assuré en Suisse (AVS) / Swiss Social Security Number	_____

2. Informations sur l'employeur en Suisse Information on the employer in Switzerland

2.1	Nom de l'employeur / Name of employer	_____
2.2	Adresse / Address	_____ _____

3. Détachement en Inde / Posting to India

3.1	Nom de l'employeur en Inde / Name of the employer in India	_____
3.2	Adresse / Address	_____ _____

4. Confirmation de la caisse suisse de compensation compétente Certification of the competent Swiss compensation office

L'employé(e) susmentionné(e) remplit les conditions mentionnées à l'art. 5 de la Convention et reste soumis(e) aux dispositions légales suisses relatives à l'assurance-vieillesse et survivants, à l'assurance-invalidité, à l'assurance-accidents et à l'assurance-maladie.

The above mentioned employee meets the requirements set forth in Article 5 of the Agreement and, with regard to old-age, survivors, disability, accident and health insurance remains subject to the Swiss legislation.

du _____ au _____ (72 mois au max.)
from _____ to _____ (max. 72 months)

Nom de la caisse de compensation AVS
Name of the Compensation Office for Old-Age and Survivors Insurance

Date / Date

Tampon et signature / Stamp and signature

**5. Information pour l'employeur en Suisse
Information for the employer in Switzerland**

L'employeur suisse doit envoyer une copie de la présente attestation à l'institution suivante :
The Swiss employer must send a copy of this certificate to the following institution:

The Employees Provident Fund Organization

N.R. DOSSIER /

**AGREEMENT ON SOCIAL SECURITY
BETWEEN THE REPUBLIC OF INDIA AND THE SWISS CONFEDERATION**

(Article - 12)

CERTIFICATE OF COVERAGE

1. Details of Employee:

1.1 Full Name:

.....

1.2 Date of Birth:

.....

1.3 Nationality:

.....

1.4 Social Security Number:

.....

1.5 Permanent Residence:

.....

.....

2. Employer: in India in Switzerland

2.1 Name:

.....

2.2 Address:

.....

.....

3. Place of work: in Switzerland in India

3.1 Name of employer:

.....

3.2 Address:

.....

.....

4. Certification:

4.1 The insured person remains subject to the Indian/Swiss legislation in accordance with the following article of the Social Security Agreement:

5 6 7 8

4.2 from: to:
.....

5. Agency delivering the present certificate:

Name:

Address:

Date

.....

(Signature)

Stamp